

L'ajournement

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai seulement trois minutes pour répondre à la déclaration mesquine et hypocrite du député d'en face. Je lui rappelle que malgré le changement apparent de politique mentionné dans un cas précis, l'apartheid est appliqué avec autant de rigueur dans les compétitions athlétiques que dans toute autre sphère d'activité en Afrique du Sud.

On remarquera qu'en 1970, le Comité international olympique a absolument interdit à l'Afrique du Sud de participer au mouvement olympique. Cette position a reçu l'appui total des Nations Unies et du gouvernement. Nous appuyons entièrement les Olympiades qui se dérouleront à Etobicoke et nous leur avons donné tout notre appui depuis le début, mais les organisateurs de cette compétition connaissent dès le départ la position du gouvernement canadien vis-à-vis de la participation des athlètes sud-africains.

La politique du gouvernement canadien refuse tout financement aux athlètes ou groupes d'athlètes canadiens qui désirent se rendre en Afrique du Sud pour participer à une compétition athlétique. Même si nous reconnaissons que c'est à chaque athlète ou groupement sportif intéressé de décider de participer ou non, nous avons fait remarquer qu'il y a lieu de s'inquiéter énormément des compétitions qui se déroulent en Afrique du Sud, laquelle exerce une discrimination raciale condamnée universellement. Bien que le gouvernement n'accorde aucune aide financière pour de telles visites, il n'a pas non plus l'intention d'empêcher les Canadiens de se rendre dans les pays étrangers de leur choix.

Plus récemment, le Canada a été chargé d'organiser des événements sportifs auxquels des athlètes d'Afrique du Sud ont été invités à participer. Je tiens à réitérer la position adoptée par le gouvernement en juillet 1975: nous ne fournirons aucun appui, ni moral ni financier, à un événement se déroulant au Canada et auquel doivent participer des athlètes d'Afrique du Sud. Cette politique est appliquée de concert avec divers autres pays dans l'espoir que devant la crainte d'un isolement croissant, le gouvernement sud-africain se décidera à prendre des mesures concrètes pour renoncer à sa politique et à ses pratiques d'apartheid.

Dernièrement, des instances ont été présentées au gouvernement au sujet des Olympiades pour handicapés qui doivent avoir lieu au Canada, en demandant au gouvernement de modifier sa politique pour la circonstance. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) et moi-même étions d'avis qu'une telle modification ne se justifiait pas. Le gouvernement a examiné régulièrement les rapports sur l'apartheid dans le domaine des sports que nous communiquons notre mission en Afrique du Sud. A notre avis, les conditions dans ce pays n'ont pas changé de façon concrète, bien que le gouvernement sud-africain ait autorisé une modification dans un cas précis. En réaffirmant dernièrement son opposition continue à tous les échanges sportifs avec le régime d'Afrique du Sud, le Conseil suprême des sports en Afrique a confirmé cette opinion. Je ne puis que déplorer le fait que certaines personnes en viennent à exploiter les handicapés dans ce cas précis.

[M. Jelinek.]

LA SANTÉ—LES JEUX OLYMPIQUES—LA PROTECTION DES VISITEURS CONTRE LA POLIOMYÉLITE—LA POSSIBILITÉ D'UTILISATION DU VACCIN SABIN

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de constater que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) est à la Chambre ce soir. Je lui sais gré d'être ici pour nous faire profiter de ses conseils.

D'après certaines nouvelles, le ministre aurait déclaré: «Ne vous affolez pas au sujet du virus de la poliomyélite.» Assurément, il ne faudrait pas appliquer des correctifs dans un climat de panique. Toutefois, les virus de poliomyélite trouvés dans les matières d'égout déversées dans la rivière Ottawa ont peut-être réussi à faire sortir le ministre de sa torpeur.

Je note avec intérêt qu'à moi, député, le ministère a refusé tout renseignement qui ne proviendrait pas du directeur des relations publiques de ce ministère. Il ne pouvait pas être rejoint. Je suis persuadé que le ministre pourra nous répondre et nous assurer qu'il n'a rien à voir avec cela. Le ministre sait que je n'utilise jamais à mauvais escient les renseignements qui me sont communiqués par un ministère. Je voulais simplement ces renseignements pour étayer mon discours ce soir.

Il semble y avoir en Ontario bien des gens qui n'ont pas été ou ne sont pas immunisés contre la polio. La situation est peut-être la même en d'autres provinces. Cela m'inquiète, parce qu'avant la découverte de vaccins antipoliomyélitiques, j'ai connu deux épidémies de polio à la tête des services sanitaires provinciaux. Quiconque a traversé une telle épidémie, a vu éclater tous ces cas et su combien de personnes sont mortes ou sont restées infirmes, ne manquerait pas de s'inquiéter dans les circonstances. Je me souviens de jeunes femmes enceintes, de jeunes hommes et d'enfants qui sont morts. Je me souviens en particulier de deux jeunes femmes allées se baigner ensemble, qui ont contracté la maladie et en sont mortes. Je n'insisterai pas là-dessus. Mais je me demande combien, dans la génération actuelle, ont oublié l'époque qui a précédé le vaccin Salk.

Il faudrait qu'on prenne toutes les mesures nécessaires pour que ceux qui n'ont pas été immunisés se fassent vacciner avant d'assister aux Jeux olympiques. Dans les écoles, il va falloir s'y mettre immédiatement, avant la fin de l'année scolaire, afin de faire vacciner les écoliers et d'établir des cliniques, au besoin.

Je suis inquiet en raison des résultats d'une enquête effectuée en 1969 par les médecins des services sanitaires de 15 régions, parmi lesquelles figurait la ville de Barrie, située dans la circonscription de Simcoe-Nord. Des équipes des laboratoires Connaught ont recueilli des échantillons de sang dans les écoles. Dans chaque région, on a prélevé des échantillons sur 175 personnes faisant partie de quatre groupes d'âge différents: des enfants d'âge préscolaire, âgés de 4 à 6 ans, des parents, âgés de 23 à 45 ans, dans la plupart des cas la mère qui accompagnait les enfants; des enfants des septième et huitième années âgés de 11 à 13 ans; et des jeunes gens âgés de 15 à 17 ans. Les cartes d'immunisation de chaque enfant en âge de fréquenter l'école ont été obtenues des dossiers de l'unité de santé. Les équipes ont prélevé des échantillons de sang de .3 à .5 millilitres au moyen d'incision sur le doigt et les ont recueillis dans des pipettes. On a mélangé ces échantillons à des cultures de cellules de reins de singes à la recherche d'anticorps de chacun des trois types de virus de poliomyélite.